

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

Un énième rapport à charge contre le Service Public et ses agent-es au détriment des usager-es

Le SNU-Pôle-Emploi /FSU soutien sans réserve le travail réalisé par le personnel et réaffirme son engagement pour la défense du Service Public de l'Emploi.

Alors que sa publication n'est pas encore officielle, le rapport de la Cour des Comptes relatif à Pôle-Emploi amène le SNU à condamner les méthodes et les conclusions des rapporteurs.

Le SNU-PE s'indigne du manque de réalisme relatif au travail quotidien des salarié-es de Pôle-Emploi dont font preuve les analyses et conclusions du rapport.

Rappelons que depuis la fusion ANPE-ASSEDIC en 2008, imposée à marche forcée par l'ex Président Nicolas Sarkozy, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits ayant recours à Pôle-Emploi a augmenté. Entre janvier 2009 et janvier 2015, le nombre d'inscrits, toutes catégories confondues, est en effet passé de 3,9 millions à 6,2 millions. Les conseiller-es se sont donc retrouvé-es avec le double de chômeurs à gérer dans leur portefeuille, soit presque 120 au lieu de 60. En mai, un nouveau record du nombre de demandeurs d'emploi de la catégorie A (sans activité) a atteint 3,5 millions en métropole, soit une augmentation de 16 200 inscrits.

Cette augmentation historique n'a pas été suivie d'un renforcement des moyens humains suffisant pour faire face à la montée en puissance de la charge de travail.

Même si le Service Public de l'Emploi a recruté 4000 salarié-es, octroyé par le gouvernement Ayrault, il est impératif, afin de faire face à cette montée en puissance du chômage, d'attribuer à nouveau des moyens humains et de renforcer l'implantation des Pôle-Emploi sur l'ensemble du territoire et des DOM.

Ce renforcement permettra de mettre en œuvre, dans les meilleures conditions tant pour les usager-es et les personnels, les missions du Service Public définies par la Loi.

La cour des comptes affirme aussi que Pôle emploi échoue notamment dans sa mission d'accompagnement et de placement des demandeurs et demandeuses d'emploi. *«Dans seulement 12,6 % des cas, Pôle emploi serait à l'origine directe d'une reprise d'emploi!»,* précise-t-elle. C'est pourquoi *«les résultats obtenus en matière de taux de retour à l'emploi sont décevants»*. Les magistrats pointent également la *«connaissance insuffisante des besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises»*.

L'organisme n'est pas en pointe non plus en ce qui concerne la quantité d'offres d'emploi collectées. Elles sont passées de 3,6 millions en 2007 à 2,5 millions en 2014, note le rapport.

Les magistrat-es de la cour des comptes vivraient t'ils ou elles sur une autre planète ? Hors sol ?

Oui depuis 2008 une grave crise économique, sociale impacte aussi notre pays et oui les offres d'emploi diminuent et le chômage augmente mais Pôle –Emploi n'est en rien responsable et n'a pas comme mission la « création » de l'activité économique. Dommage !

Mais, n'en déplaise à la cour des comptes

Pôle Emploi a fait face à ses premières obligations et aux premiers besoins des demandeurs d'emploi à savoir assurer leur indemnisation à chaque personne ayant droit.

Pour exemple l'augmentation des inscriptions auprès du Service Public de l'Emploi en 2014 par rapport à 2013 se traduit par plus de 8 millions de dossiers à traiter, à 90,5%, les premiers paiements ayant été effectués dans les délais en 2014.

La satisfaction des entreprises est en hausse de 2 points pour atteindre 67,8%.

Non tout n'est pas parfait. Oui il reste encore beaucoup de choses à améliorer mais dénigrer le Service Public n'est-il pas le bon moyen pour le faire disparaître au profit d'opérateurs privés ?

Pour information à la cour des comptes : Luc Behagel directeur de recherche à INRA spécialiste de l'évaluation des politiques publiques conclut dans son rapport paru au mois de Mai 2015 que : **« Pole-emploi s'est révélé plus efficace et moins coûteux que le privé »**

Paris le 1^{er} juillet 2015